

COUR DES ASSURANCES SOCIALES

Arrêt du 12 mars 2026

Composition : Mme BERBERAT, juge unique

Greffier : M. Frattolillo

Cause pendante entre :

B. _____, à S***, recourant,

et

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION AVS, à Vevey,
intimée.

Art. 94 al. 1 let. c LPA-VD

En fait et en droit :

Vu le recours daté du 7 février 2026 et déposé le 8 février 2026 par B. _____ (ci-après : le recourant) à l'encontre de la décision sur opposition rendue le 9 janvier 2026 par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS refusant d'accorder à l'intéressé un statut d'indépendant pour ses activités dans l'enseignement,

vu la demande d'avance de frais de 400 fr. adressée le 11 février 2026 au recourant sous pli recommandé,

vu la déclaration de retrait du recours de l'intéressé datée du 11 mars 2026 ;

attendu qu'il y a lieu de rayer la cause du rôle par suite de retrait du recours, compétence qui revient au juge instructeur statuant en tant que juge unique (art. 94 al. 1 let. c LPA-VD [loi cantonale vaudoise du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative ; BLV 173.36]),

qu'il n'y a pas lieu de percevoir des frais de justice, ni d'allouer de dépens (art. 91 et 99 LPA-VD).

**Par ces motifs,
la juge unique
prononce :**

- I. La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours.
- II. Il n'est pas perçu de frais judiciaires, ni alloué de dépens.

La juge unique :

Le greffier :

Du

L'arrêt qui précède est notifié à :

- B. _____,
- Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS,
- Office fédéral des assurances sociales,

par l'envoi de photocopies.

Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF).

Le greffier :